

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE CONDITIONS GÉNÉRALES

Ce prélèvement concerne la facturation mensuelle intitulée « **Petite Enfance** ».

Les activités dont le règlement est prélevé sont les suivantes :

- **Crèche,**
- **Haltes garderies.**

Afin d'autoriser le prélèvement automatique sur votre compte bancaire ou postal, vous devez remplir et signer le formulaire de demande de prélèvement automatique et y joindre un relevé d'identité bancaire, postal, ou Caisse Nationale d'Epargne.

- Lorsque vous choisissez le prélèvement automatique, il devient le seul mode de paiement pour la facturation mensuelle.
- Un courrier de votre part suffit pour interrompre le prélèvement automatique. Cette interruption prendra effet le mois suivant.
- Ce prélèvement sera effectué le 5 du mois suivant hors jours fériés. (prélèvement effectué le jour suivant).
- Si vous contestez une facture, la régularisation sera effectuée le mois suivant.
- Au delà de deux rejets par la banque, la procédure de prélèvement automatique sera annulée, et les frais de traitement portés à votre charge.

Engagement d'adhésion

Nom : Prénom :

Demeurant :

.....

M'engage à respecter la procédure du prélèvement automatique pour la facturation petite enfance mensuelle.

Date :

Signature

Précédée de la mention manuscrite « **Lu et Approuvé** »

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE **CONDITIONS GÉNÉRALES**

Ce prélèvement concerne la facturation mensuelle intitulée « **Petite Enfance** ».

Les activités dont le règlement est prélevé sont les suivantes :

- **Crèche,**
- **Haltes garderies.**

Afin d'autoriser le prélèvement automatique sur votre compte bancaire ou postal, vous devez remplir et signer le formulaire de demande de prélèvement automatique et y joindre un relevé d'identité bancaire, postal, ou Caisse Nationale d'Épargne.

- Lorsque vous choisissez le prélèvement automatique, il devient le seul mode de paiement pour la facturation mensuelle.
- Un courrier de votre part suffit pour interrompre le prélèvement automatique. Cette interruption prendra effet le mois suivant.
- Ce prélèvement sera effectué le 5 du mois suivant hors jours fériés. (prélèvement effectué le jour suivant).
- Si vous contestez une facture, la régularisation sera effectuée le mois suivant.
- Au delà de deux rejets par la banque, la procédure de prélèvement automatique sera annulée, et les frais de traitement portés à votre charge.

Engagement d'adhésion

Nom : Prénom :

Demeurant :

.....

M'engage à respecter la procédure du prélèvement automatique pour la facturation petite enfance mensuelle.

Date :

Signature

Précédée de la mention manuscrite « **Lu et Approuvé** »